

BULLETIN MUNICIPAL DE SOUZY



OCTOBRE 2025 — n°5/2025

Mairie 69610 SOUZY – Tél. 04 74 70 05 17 – mairie@souzy.fr -

Accueil du public : lundi 14h-18h ; mardi 9h-12h ; jeudi 9h-12h ; vendredi 14h-18h

Site internet : www.souzy.fr – Suivez-nous sur notre [page Facebook](#) et recevez toutes les infos sur Panneau Pocket



Ci-dessus le bourg de Souzy, au milieu des années 80 (crédit photo Philippe Roudière, ancien habitant de Souzy)

Et ci-dessous le bourg pris en 2014



Séance du jeudi 24 juillet 2025 PROCES-VERBAL

SEANCE N° 06/2025

Étaient présents : Guy SAULNIER – Daniel MURE – Sandrine PONCET – Cyrille PUPIER – Pascale VERNAY – Lionel VERRIERE – Denis PONCET – Patrick VOLAY.

Étaient excusés : Céline CAHEN – Cindy CARRA – Alexandre GERIN

Était absent : Luc TAVERNIER.

Ordre du jour

- 1) Point sur les dossiers et travaux en cours
- 2) Marché de travaux pour l'aménagement de la rue de l'école
- 3) Futur parking : choix du bureau d'études pour l'étude géotechnique
- 4) Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU
- 5) ZA Bellevue
- 6) Conseil d'école
- 7) Recrutement d'un agent technique
- 8) Décision modificative n°1
- 9) Questions diverses

Monsieur le Maire excuse Céline Cahen, Cindy Carra et Alexandre Gerin.

Monsieur le Maire rappelle les principaux points évoqués lors du précédent conseil municipal du 26 juin 2025. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Sandrine Poncet est désignée secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

1) Dossiers et travaux en cours

Plateau de ralentissement du Camard

L'entreprise LACASSAGNE TP a programmé les travaux de réalisation du plateau de ralentissement du 22 au 26 août prochain. La route sera fermée à la circulation les 25 et 26 août. Une déviation par la route des grandes terres est prévue. Lionel Verrière apprécie d'avoir reçu, en tant que riverain, un courrier d'information de la part de l'entreprise.

Terrain SNCF

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la société ESSET, gestionnaire des biens immobiliers et fonciers de la SNCF, concernant l'acquisition par la commune de la parcelle B 637. Cette parcelle est un grand espace vert situé le long du chemin de la Tuilerie. Après 1^{er} examen, la SNCF donne un avis favorable à cette acquisition. L'instruction se poursuit à leur niveau.

Mise en place des points d'apport volontaire

L'entreprise Viannay de Chambost-Longessaigne a procédé à l'installation des colonnes semi-enterrées sur le parking du Lavoir et Rue de l'école. Les colonnes ont également été mises en place Chemin de la Tuilerie. Tous les points d'apport volontaire sont donc en fonctionnement.

Pascale Vernay demande s'il est possible d'installer une seconde colonne jaune à Bellevue.

Odeurs ZA Bellevue

Le bureau d'études en charge du suivi des odeurs veut solliciter les riverains et les entreprises sur une période d'un mois pour tenir un carnet journalier précis des odeurs. La période pourrait débuter en septembre. Les élus souhaiteraient plutôt mettre en place ce suivi sur deux mois. Quelques personnes réparties autour de la zone d'activités seront sollicitées pour assurer ce suivi. Sandrine Poncet souligne que les odeurs sont cette année moins fréquentes que l'année dernière.

2) Marché de travaux pour l'aménagement de la rue de l'école

L'entreprise CITEOS, de Feurs, est en train de terminer les travaux de dissimulation des réseaux secs. Un poteau électrique reste à enlever. Ce sera fait courant septembre.

Pour les travaux d'aménagement de la voirie, Monsieur le Maire explique que l'appel d'offres a été lancé le 26 mai avec un retour des offres demandé pour le 20 juin. Après une phase de négociation, les offres définitives ont été reçues le 8 juillet. Le bureau d'études a procédé à l'analyse des deux offres reçues. L'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre du groupement Eurovia / Lacassagne pour un montant HT de 451 159.75 € pour l'ensemble du marché (tranche ferme et tranches conditionnelles). Le conseil municipal approuve l'attribution du marché au groupement Eurovia/Lacassagne.

Les tranches conditionnelles étant directement liées à la réalisation du parking de la salle des fêtes, le conseil municipal décide de ne lancer dans un premier temps que la tranche ferme, qui concerne le haut de la rue de l'école jusqu'au lotissement les Grillons, pour un montant HT de 140 127.60 €.

Les travaux de voirie de la tranche ferme démarreront le 20 octobre.

3) Futur parking : choix du bureau d'études pour l'étude géotechnique

Monsieur le Maire explique que quatre bureaux d'étude ont été consultés pour la réalisation d'une étude géotechnique sur le terrain de Mme Marionneau. Cette étude est nécessaire pour garantir la faisabilité du projet.

Monsieur le Maire souligne toutefois que le projet d'ombrières n'a pas été inclus dans l'étude, il y a en effet encore trop d'incertitudes au niveau de la maîtrise d'ouvrage pour ce type de projets au niveau du SYDER.

A l'issue de l'analyse des offres, le bureau d'études GINGER CEBTP de St Priest est le mieux disant. Le devis s'élève à 2750 € HT. Le conseil municipal valide cette proposition.

Monsieur le Maire fait également part de l'accord de M. et Mme Chazelles pour la cession d'une bande de terrain d'environ deux mètres de large sur la parcelle leur appartenant, située au-dessus du projet de parking. Cette bande de terrain permettra de créer une éventuelle servitude pour les réseaux ainsi qu'un cheminement piétonnier entre le parking et le chemin des Roches.

Monsieur le Maire fait part des doléances de Monsieur Sève, riverain du futur parking.

4) Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que la modification simplifiée concerne la modification de l'OAP (orientation d'aménagement et de programmation) du futur lotissement en haut du village, chemin des Roches. Le dossier a été transmis pour avis aux personnes publiques associées. La DDT du Rhône (services de l'Etat) a donné un avis tacite favorable. La Chambre d'Agriculture n'a pas formulé d'observation et la Communauté de Communes a émis un avis favorable assorti des recommandations suivantes :

- Les constructions futures devront s'intégrer dans la pente,
- Compte tenu de la pente, les itinéraires modes doux devront bénéficier de solutions techniques de revêtement garantissant la circulation des piétons mais pas obligatoirement, bien que conseillée, des cycles et des personnes à mobilité réduite,
- Pour la partie phasage, l'ouverture des phases 2 et 3 sera conditionnée à ce qu'au moins 60% des logements de la phase précédente aient un permis de construire « obtenu », et non pas « déposé ».

La phase de concertation du public s'est déroulée du 23 juin au 23 juillet 2025.

La population a été informée de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée via :

- l'avis inséré dans le journal le Pays Entre Loire et Rhône daté du 12 juin 2025,
- l'application Panneau Pocket grâce à une information publiée du 12 juin au 23 juillet 2025 (489 vues pour cette publication),
- le bulletin municipal (éditions du mois d'avril 2025 et du mois de juillet 2025)
- et le site internet de la commune (actualité mise en ligne le 12 juin 2025)

Monsieur le Maire précise qu'un couple de riverains a sollicité un rendez-vous, et qu'une habitante riveraine est venue consulter le dossier sans formuler de remarque. Aucune remarque n'a été formulée dans le registre de concertation du public à la date du 24 juillet 2025, ni via l'adresse mail dédiée à l'enquête publique. En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme telles que présentées, et assorties des

recommandations de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Accord unanime du conseil.

Il est précisé d'une part que la délibération fera l'objet, conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie de Souzy durant un mois et d'une mention dans un journal habilité à publier les annonces légales, et sera publiée sur le portail national de l'urbanisme (Géoportail de l'Urbanisme) ; et d'autre part que conformément à l'article L133-6 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de Souzy aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture.

5) ZA Bellevue

Monsieur le Maire fait le point des différents projets dans la zone d'activités.

Un projet de terrain de padel, activité sportive s'apparentant au tennis, très en vogue actuellement, a été évoqué. Mais au vu des dernières discussions, ce terrain serait plutôt réalisé dans la zone de loisirs d'Hurongues.

L'entreprise TECHNIC ELEC va enfin pouvoir démarrer la construction de son bâtiment artisanal.

Le projet d'hôtel d'entreprises avance. La Communauté de communes étudie actuellement le montant des loyers des locaux qui seront mis à disposition.

6) Conseil d'école

Sandrine Poncet rend compte des points évoqués lors du conseil d'école du lundi 30 juin :

- Effectif attendu pour la rentrée : 24 élèves répartis en 2 classes (CE/CM et maternelle/CP) de 12 enfants.
- Bilan des actions pédagogiques : travail sur l'ombre avec 2 comédiennes, spectacle de printemps du 18 avril sur le thème de la nuit, petits-déjeuners à l'école, rencontre et repas avec l'école de Les Halles, rencontres sportives USEP, rencontre en chansons, sortie scolaire...
- Quelques changements pour l'année prochaine : départ de Laurène et arrivée d'une nouvelle ATSEM, activité à la bibliothèque une fois par mois, évaluation de l'école lors de la prochaine année scolaire.
- L'animation périscolaire du soir se terminera à 17h45 le vendredi, au lieu de 17h15 actuellement.

7) Recrutement d'un agent technique

Monsieur le Maire informe que la commission personnel a choisi M. Philippe Dehove pour remplacer Bernard Deblois au poste d'agent technique polyvalent à temps non complet. M. Dehove habite Aveize. Il débutera ses fonctions le 15 septembre.

8) Décision modificative n°1

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve la décision modificative n°1 du budget communal qui concerne un virement de crédits de 10 000 € entre l'opération

« points d'apport volontaire » et l'opération « équipement rural d'animation ».

9) Questions diverses

Le conseil municipal est informé :

- Du bilan des contrats gaz et électricité souscrits auprès d'Ecodigo
- Du rapport quinquennal établi par la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) sur les évolutions des attributions de compensation entre 2018 et 2025. Pour Souzy, le montant n'a pas changé. Chaque année, la commune perçoit 22 958.83 € de la part de la CCMDL.
- Des points abordés lors du conseil communautaire du 22 juillet 2025.

Cyrille Pupier souhaite connaître les modalités de dépôts de déchets verts dans les plateformes de broyages. Il est précisé que celles-ci sont réservées aux professionnels. Il déplore que les deux déchetteries des Auberges et de St Martin en Haut soient fermées le même jour (le mardi).

Monsieur le Maire souhaite étudier les modalités d'instauration d'un alignement commercial, pour les commerces situés Route de Montbrison et Route de Feurs (Camard).

Fin de séance : 23h45.

Prochaine réunion : jeudi 26 septembre 2025 à 20h

Validé par le Maire, Guy SAULNIER

La secrétaire de séance, Sandrine Poncet

Le 1^{er} août 2025

Séance du mercredi 24 septembre 2025

PROCES-VERBAL

SEANCE N°07/2025

Étaient présents : Guy SAULNIER – Daniel MURE – Sandrine PONCET – Cyrille PUPIER – Alexandre GERIN – Pascale VERNAY – Lionel VERRIERE – Patrick VOLAY.

Était excusée : Céline BESSON

Étaient absents : Cindy CARRA – Denis PONCET – Luc TAVERNIER.

Ordre du jour

- 1) Point sur les dossiers et travaux en cours
- 2) Marché de travaux pour l'aménagement de la rue de l'école
- 3) Futur parking : choix du bureau d'études pour l'étude géotechnique
- 4) Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU
- 5) ZA Bellevue
- 6) Conseil d'école
- 7) Recrutement d'un agent technique
- 8) Décision modificative n°1
- 9) Questions diverses

Monsieur le Maire excuse Céline Besson qui, pour des raisons personnelles, suspendra sa participation aux séances du conseil municipal jusqu'à la fin du mandat.

Monsieur le Maire rappelle les principaux points évoqués lors du précédent conseil municipal du 24 juillet 2025. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Sandrine Poncet est désignée secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

1) Dossiers et travaux en cours

Rue de l'école

Le démarrage des travaux est fixé au lundi 20 octobre (après le trail des foulées maniennes). Le délai de la tranche ferme est de 6 semaines, ce qui devrait permettre une fin de travaux courant décembre 2025. Eurovia, entreprise titulaire du marché, nous alerte toutefois sur les difficultés actuelles pour s'approvisionner en bordures.

Une réunion publique d'information aura lieu le vendredi 10 octobre à 18h en mairie.

Les travaux seront réalisés en route barrée, avec accès riverain maintenu.

L'entreprise TP Lacassagne réalisera les travaux de démolition des revêtements, les terrassements et le réseau d'eaux pluviales. Eurovia effectuera les travaux de bordure, de maçonnerie et d'enrobé. Des prestations seront sous-traitées : béton désactivé, signalisation et espaces verts.

L'accès à la résidence Plein Soleil sera modifié en raison du changement de sens de circulation sur la rue de l'école (sens unique descendant sur la portion haute de la rue). Des contacts ont été pris avec le bailleur 3F pour définir ensemble les travaux à entreprendre (déplacement de la place PMR notamment).

Le conseil municipal valide le devis établi par CITEOS pour l'installation de pics anti-pigeons sur la façade de l'école, pour un montant HT de 950 €. L'entreprise profitera de son intervention dans le cadre de l'enfouissement des réseaux de la rue de l'école pour accrocher les pics avec un camion-nacelle. Numericable a été relancé pour la dépose de la borne.

Projet de parking rue de l'école

Les sondages du terrain ont été réalisés début septembre. Le rapport géotechnique doit nous parvenir courant octobre. M. Banino, conseiller régional, a confirmé qu'une subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes nous sera allouée pour ce projet.

Economie – ZA Bellevue

Les études pour la construction d'un hôtel d'entreprises dans la zone d'activités de Bellevue se poursuivent. Un autre bureau d'études a été mandaté pour voir un autre projet.

L'entreprise TECHNICELEC SERVICES, dirigée par M. Segret, a débuté la construction de son futur atelier artisanal, dans la nouvelle zone d'activités.

Une rencontre a eu lieu avec Edilians, en présence du président de la Communauté de Communes, de la SAFER, des maires de Grézieu-le-Marché et Souzy, d'un adjoint et d'un représentant agricole d'Haute-Rivoire, de M. Record, responsable région Centre-Sud. Cela a permis de faire le point sur la gestion des terrains agricoles, le projet de méthanisation et la remise en état de la carrière. Monsieur Bizeul, directeur d'exploitation du site de Ste Foy, quittera ses fonctions en octobre.

Concernant l'étude des odeurs de la ZA, une enquête est en cours auprès des riverains sur les mois de septembre et octobre. Cette enquête permettra de recenser les jours et heures de survenance des odeurs afin de mieux cibler l'origine.

RD 633

Monsieur le Maire a rencontré dernièrement le chef du service voirie ouest du Département afin d'étudier la possibilité d'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la route des Grandes Terres.

Chemin du Bois Bonnet (chemin rural n°312)

Afin de permettre la réouverture d'un chemin rural permettant de relier le hameau du Vernay au hameau du Haut, le Cabinet Denton a été sollicité pour la réalisation d'un plan de bornage. Le chemin actuel traverse un bois. D'un commun accord avec M. et Mme Viallon, propriétaires du bois, le tracé du chemin est modifié afin de permettre aux usagers de longer le bois. Un échange est donc nécessaire. A l'issue d'une procédure d'information du public, le conseil municipal pourra délibérer lors de la prochaine séance afin d'acter cet échange, sachant que ce projet d'échange respecte la largeur et la qualité environnementale du chemin remplacé.

2) Régularisation foncière du Camard – nouvelle délibération

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 12 décembre 2024, le conseil municipal a approuvé la régularisation foncière de la parcelle A163 précédemment acquise aux

Consorts Gonzalez pour l'aménagement du carrefour du Camard. En raison d'une modification des surfaces acquises, il est nécessaire de procéder à une nouvelle délibération. Ainsi il est proposé de rétrocéder le tènement comme suit :

- 480 m² au Département du Rhône (emprise de la voirie et du rond-point), nouvelle parcelle A859
- 73 m² à la commune de Ste Foy l'Argentière pour permettre l'aménagement de la perspective située en face de la Grande rue, nouvelle parcelle A858
- 267 m² à la commune de Souzy pour l'aménagement du petit parking situé en-dessous de la fleuriste, nouvelle parcelle A857.

D'un commun accord avec les autres membres de l'indivision (Communauté de communes et communes de St Genis, et Ste Foy), il est proposé un prix de cession à 5€ le mètre carré.

Ainsi, dans le cadre de la régularisation foncière, la commune de Souzy percevra 1025 € sur cette opération de cession (quart du prix total de la cession) et acquerra au prix de 1335 € la parcelle A857.

Accord du conseil municipal.

3) Aménagement de la RD489 – route de Feurs au Camard – convention à signer avec le Département

Monsieur le Maire présente la convention à conclure avec le Département, relative à la réalisation et au financement des travaux d'aménagement et de sécurisation sur la route départementale 489, par la commune de Souzy, dans sa traversée d'agglomération, secteur du Camard. Cette convention détermine les modalités techniques et le montant à verser par le Département à la commune de Souzy, compte tenu de l'état de la couche de roulement de la chaussée que le Département aurait eu à refaire. Ce montant forfaitaire a été fixé à 29 106 €. Le conseil municipal approuve la convention ainsi présentée et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signer.

Monsieur le Maire indique que le ralentisseur en haut du Camard a été réalisé fin août. Patrick Volay estime que la hauteur du ralentisseur n'incite pas vraiment les véhicules à ralentir.

4) Convention de fourrière animale à signer avec la SPA pour les années 2026 et 2027

Cette convention de fourrière engage la SPA à assurer la prise en charge des chiens et des chats trouvés en état de divagation sur la voie publique pour les années 2026 et 2027. Elle ne prévoit pas de transport. Le tarif est inchangé, à raison de 0.60 € par habitant et par an, ce qui représente un montant annuel de 471.60 €. Accord du conseil municipal.

5) Conventions de participation Prévoyance et Santé mises en place par le Centre de Gestion du Rhône pour la période 2026-2031

Monsieur le Maire explique que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles leurs agents souscrivent pour couvrir :

- Les risques Santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident
- Les risques Prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude et décès.

Cette participation est obligatoire pour :

- Les risques prévoyance depuis le 1^{er} janvier 2025. Le conseil municipal a mis en place une participation à hauteur de 50% de la cotisation payée par l'agent. Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité.
- Les risques santé à effet du 1^{er} janvier 2026 (montant minimal de 15 euros brut mensuel).

Le centre de gestion du Rhône a procédé au lancement de l'appel public à la concurrence en vue de conclure des conventions de participations pour la période 2026-2031.

A l'issue de cette consultation, le centre de gestion a sélectionné :

- Pour le risque Prévoyance, l'organisme d'assurance ALLIANZ Vie, représentée par l'intermédiaire en assurance COLLECTEAM
- Pour le risque Santé, l'organisme d'assurance Mutuelle Nationale Territoriale (MNT).

Les garanties prendront effet au 1^{er} janvier 2026.

Pour le risque Prévoyance, le conseil municipal décide de souscrire à la convention ALLIANZ et de maintenir la participation à 50% de la cotisation payée par l'agent.

Pour le risque Santé, le conseil décide de souscrire à la convention MNT et de participer à hauteur de 15 euros.

Cette délibération doit être soumise à l'avis préalable du comité social territorial du Centre de gestion et fera l'objet d'une approbation définitive lors de la séance du mois de décembre.

6) Demande d'attribution d'un barnum auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur le Maire explique que la Région Auvergne Rhône Alpes a mis en place un nouveau dispositif visant à soutenir la vie associative des petites communes. Ce dispositif permet d'obtenir gratuitement un barnum de qualité, de dimension trois par trois mètres, à destination exclusive des associations locales.

Ce matériel est mis à disposition par la Région, à titre gracieux, avec pour seules conditions :

- S'engager à le stocker, l'entretenir et le mettre à disposition des associations du territoire,
- Prendre en charge son assurance et son état de bon fonctionnement,
- Se charger de le récupérer dans l'une des 12 antennes régionales.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de cession de barnum à titre gratuit auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

7) Informations diverses

Monsieur le Maire porte connaissance du rapport d'activités 2024 de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais. Celui-ci est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.cc-montsdulyonnais.fr/collectivite/fonctionnement/les-services/>

A l'occasion de son départ à la retraite, il est décidé d'offrir des chèques cadeaux OSER à Bernard Deblois, agent technique contractuel.

Le conseil municipal est informé :

- De l'arrêt du cuivre (réseau télécom) fin janvier 2029 pour 20 communes des Monts du Lyonnais. Souzy n'est pas concerné pour l'instant.
- Des points abordés lors du dernier conseil communautaire du 23 septembre, avec notamment la signature pour les marchés publics de transport solidaire et de téléphonie
- De la fin d'activité de la société Lucie L Communication qui assurait l'hébergement du site internet de la commune
- Des remerciements adressés par l'association des handicapés des Monts du Lyonnais pour la subvention allouée
- De la mise en place du service minimum d'accueil à l'école le 18 septembre dernier dans le cadre du mouvement de grève
- De la date du scrutin des prochaines élections municipales : les 15 et 22 mars 2025.

Monsieur le Maire rend compte des actions mises en place par les autorités suite à la découverte d'un foyer de dermatose nodulaire à St Laurent de Chamousset. Il exprime son soutien auprès des éleveurs et rappelle la nécessité d'appliquer les gestes simples pour ne pas propager la maladie. Souzy étant située à moins de 5 kilomètres du foyer, la commune est située dans la zone de protection.

8) Questions diverses

Une question diverse a été adressée par une habitante du village qui souhaite connaître les solutions mises en place par la mairie et la Communauté de communes pour aider les personnes fragiles (âgées ou en situation de handicap) pour amener leurs déchets dans les containers mis en place à divers endroits de la commune.

Monsieur le Maire tient à rappeler que la mise en place des containers est une décision de la Communauté de communes. Pour emmener les déchets, il est possible de faire preuve de solidarité entre voisins et la famille pour aider les personnes qui ont plus de difficultés.

Cyrille Pupier fait part d'un talus éboulé entre la Minjardière et Pragrond.

Fin de séance : 23h05.

Prochaine réunion : jeudi 23 octobre 2025 à 20h

Validé par le Maire, Guy SAULNIER

La secrétaire de séance, Sandrine Poncet

Le 29 septembre 2025

Informations municipales

Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Approbation

Par délibération du conseil municipal en date du 24 juillet 2025, la modification simplifiée n°1 du PLU a été approuvée. Cette décision est affichée pendant un mois en mairie, à compter du 18 septembre 2025.

Pour rappel, cette modification simplifiée concerne la mise à jour de l'orientation d'aménagement et de programmation du futur lotissement en haut du village.

Le PLU est tenu à la disposition du public en mairie et en préfecture



Transport social des Monts du Lyonnais

Les personnes bénéficiaires (qui n'ont pas de solution de déplacement et âgées de + 65 ans ou en contrat d'insertion ou bénéficiaires du RSA ou de l'ARE ou en situation de handicap) peuvent retirer leur dossier dès à présent en mairie pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026. La valeur du ticket est fixée à 2.50 € par trajet.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la secrétaire de mairie.

Travaux rue de l'école

La 1^{re} tranche des travaux d'aménagement de la rue de l'école démarrera le lundi 27 octobre. La rue sera fermée à la circulation. Une déviation par la Montée du Bourg avec instauration temporaire d'un double sens et d'un alternat par feux tricolores sera mise en place. La fin des travaux est prévue pour mi-décembre.

Une réunion publique d'information est organisée vendredi 10 octobre à 18h en mairie.

Dermatose Nodulaire – Adoptons des gestes simples

Suite à la découverte d'un foyer de Dermatose Nodulaire à Saint-Laurent-de-Chamousset, la Chambre d'Agriculture préconise les consignes suivantes pour protéger les troupeaux :

- ne pas approcher les animaux
- ne pas entrer dans les champs et bâtiments agricoles
- garder les vitres des véhicules fermés à l'approche des bâtiments
- chasser les insectes avant de partir
- limiter les mouvements des équidés (chevaux) dans la zone réglementée

En respectant ces consignes, vous protégez les troupeaux, soutenez les éleveurs et préservez une agriculture locale et responsable.

Souzy se situe dans le périmètre de la zone de protection. Diverses mesures préfectorales ont été prises, notamment l'interdiction de la chasse dans un rayon de 5 kms autour du foyer.

Qu'est-ce que la dermatose nodulaire contagieuse des bovins et quelles espèces touche-t-elle ?

La dermatose nodulaire contagieuse (DNC) est une maladie virale strictement animale (non transmissible aux humains) qui n'affecte que les bovins, buffles et zébus. Les autres espèces animales ne sont pas concernées. La DNC n'est pas transmissible à l'Homme, ni par contact avec des bovins infectés, ni par la consommation de produits issus de bovins contaminés, ni par piqûres d'insectes vecteurs.

La DNC est fortement préjudiciable à la santé des bovins et conduit à des pertes de production importantes, jusqu'à la mort d'une partie des animaux du cheptel infecté.

Chemin rural du Bois Bonnet

La population est informée que les plans de bornage et de division cadastrale du chemin rural du Bois Bonnet, CR n°312, sont mis à disposition du public, en mairie, du 18 septembre au 21 octobre 2025. Cette division cadastrale permet l'échange de la portion existante du chemin rural avec la parcelle A682, ceci afin de permettre de modifier le tracé du chemin tout en maintenant sa continuité. Il est précisé que le projet d'échange respecte, pour le chemin créé, la largeur et la qualité environnementale du chemin remplacé.

Permanence du Bus France Service

Le bus France Service stationnera sur notre commune le mardi 21 octobre de 9h à 11h, sur le parking de la salle polyvalente.

Elections municipales

Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.



Nouveauté pour ces élections : le mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants (comme Souzy) sera identique aux communes de plus de 1000 habitants. Ce sera donc désormais un scrutin de liste proportionnel à deux tours. Les listes doivent respecter la parité, c'est-à-dire être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec une alternance obligatoire une femme, un homme ou inversement. Les électeurs ne peuvent pas rayer des noms ou changer leur ordre sur les bulletins. Le panachage n'est plus possible. Les bulletins rédigés à la main sont autorisés à la seule condition que la liste contienne le nom de tous les candidats, et dans le bon ordre.

Inscription sur les listes électorales

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année.

Pour le faire, c'est très simple. Il suffit de venir en mairie muni de votre pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile et de compléter le cerfa 12669*02 que vous trouverez en mairie.

Vous pouvez aussi vous inscrire directement par internet : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

La démarche est simple et rapide. N'hésitez pas à la faire rapidement.



Escroquerie à la carte bancaire, restez vigilants !

Message de la brigade de gendarmerie de St Laurent de Chamousset

Nous constatons une recrudescence de victimes d'escroquerie aux faux coursiers.

Le mode opératoire est simple : les victimes sont contactées par un faux conseiller bancaire qui leur annonce une opération frauduleuse en cours sur leur compte (le contact est fait par téléphone ou sms). Ensuite par le biais d'un discours bien rodé, l'auteur parvient à mettre en confiance la victime qui lui fournit les numéros de sa carte bancaire et le code. Pour finir, un faux coursier vient récupérer la carte bancaire et va faire des retraits.

Si vous avez le moindre doute, il ne faut pas hésiter à appeler votre banque via le numéro de l'application ou de l'annuaire.

⊖ Ne jamais appeler le numéro donné par le SMS.

Il faut bien penser que personne ne surveille vos comptes bancaires en temps réel.



Ecole de Souzy

Présentation de l'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique de l'école de Souzy a effectué sa prérentrée le vendredi 29 août.

Alexia Durand, en charge des classes de CE-CM, demeure à la direction de l'établissement. Elle est toujours épaulée par Marianne Menesson, qui intervient auprès des élèves de maternelle et de CP.

Après six années passées au sein de l'école, Laurène Pupier, ATSEM, a quitté son poste. Elle est remplacée par Nadège Mercieux, originaire de Chazelles-sur-Lyon, et dotée d'une solide expérience dans les domaines de l'enfance et de la petite enfance.

Durant l'arrêt maladie d'Alexandra Azouaou, c'est Khadija Esaadi qui prendra en charge l'animation périscolaire ainsi que l'entretien des locaux.

Enfin, la restauration scolaire reste placée sous la responsabilité de Caroline Gardon, qui continue de ravir les papilles des élèves de Souzy — ainsi que de ceux de la commune voisine des Halles — grâce à ses plats faits maison.



De gauche à droite sur la photo : Alexandra Azouaou, Marianne Menesson, Caroline Gardon, Alexia Durand, Khadija Esaadi, Guy Saulnier (maire), Nadège Mercieux

Amicale Laïque Manienne

Les enfants de l'école de Souzy ont fait leur rentrée, et l'Amicale Laïque Manienne aussi !



Pour marquer le début de cette nouvelle année scolaire, le Bureau de l'Amicale a inauguré un temps d'accueil en proposant un café gourmand le jour de la rentrée. L'occasion de partager un moment convivial entre parents, enfants et enseignantes, tout en accueillant dans une ambiance détendue les 3 nouvelles familles qui ont rejoint l'école cette année : une bonne nouvelle pour les effectifs de notre école !

Rendez-vous le 18 octobre pour la traditionnelle vente de brioches : un événement incontournable qui permet de soutenir les projets scolaires tout en régaland petits et grands.

Club de Tricot

Si vous aimez tricoter

Après un été très chaud, les tricoteuses se retrouvent à nouveau pour préparer les pulls et les bonnets. Les réunions ont lieu tous les vendredis entre 14h et 17h30.

Si vous êtes intéressées vous serez les bienvenues avec votre laine, vos aiguilles et vos modèles à la salle hors sac à SOUZY.



Calendrier des manifestations

- **Thé dansant** organisé par la FNACA – vendredi 17 octobre à 14h30 – salle polyvalente
- **Trail des foulées maniennes** organisé par le Foyer Rural section Foulées maniennes – dimanche 19 octobre – salle polyvalente
- **Commémoration du 11 novembre** – dimanche 16 novembre à 10h30 – monument aux morts
- **Repas des séniors** organisé par la commission CCAS – mardi 11 novembre à 12h – salle polyvalente
- **Concours de belote** organisé par Souzy en Famille – dimanche 30 novembre à 14h – salle polyvalente
- **Téléthon** organisé par le Foyer Rural et la commission CCAS – samedi 6 décembre – salle polyvalente
- **Arbre de Noël de l'école** organisé par l'Amicale Laïque Manienne – vendredi 19 décembre – salle polyvalente
- **Tournoi de Tennis de Table** organisé par le Foyer Rural section tennis de table – samedi 20 décembre – salle polyvalente et salle des sports

Club Jeunesse d'Automne

Reprise des activités

Le Club Jeunesse d'Automne a repris ses activités tous les mercredis de 14h à 18h à la salle hors sacs de Souzy (jeux de cartes, jeux de société, marche le mardi après-midi tous les 15 jours). Nous organisons des concours internes de carte et de pétanque, des repas, un concours de belote, un thé dansant, un voyage. Si vous avez envie de vous divertir un mercredi après-midi, vous serez les bienvenus.

Les Co-Présidents, Françoise Segret et Yves Gigandon

Souzy en Famille

Cours de gym

Souzy en Famille propose un cours de gym le mercredi de 19h à 20h à la salle des sports.

Vous pouvez découvrir l'activité sur une séance.

Renseignements complémentaires : Odette Mure au 06.03.76.89.75.



Sortie familiale à Peaugres

Souzy en Famille propose également une sortie familiale « au safari de Peaugres avec le festival des lumières rouges », samedi 8 novembre 2025.

Tarif adhérent 50 € pour les adultes, 31.50 € pour les -12 ans

Tarif non adhérent 70 € pour les adultes, 51.50 pour les -12 ans

Les tarifs comprennent le transport en autocar, le billet du parc, le festival des lumières et le déjeuner.

Inscription jusqu'au 10 octobre.

Renseignements complémentaires : Odette Mure au 06.03.76.89.75.



Foyer Rural – Tennis de Table

Début de saison

Horaires des entraînements

En ce début de saison, le club pongiste a repris ses activités avec les créneaux horaires suivants :

- Samedi 9h30 -12h00 : catégories jeunes
 - Créneau 1 : 9h30 - 10h45
 - Créneau 2 : 10h45 -12h00
- Lundi 17h00 - 20h30 : entraînement libre adultes et jeunes confirmés
- Lundi 18h30 - 20h30 : entraînement section féminine
- Jeudi 19h30 - 21h15 : entraînement encadré pour adultes et jeunes confirmés

Compétition :

Le championnat adulte a aussi repris ses droits pour les 3 équipes seniors avec les résultats suivants lors de la première journée :

- L'équipe 1 (en départementale 1) : **Souzy 1 : 10 – 8 : St Genis Laval**
Notre équipe 1, co-favorite de la poule, pour la remontée au niveau supérieur, était d'entrée opposée à l'autre équipe favorite et, après un match très serré, ce sont finalement nos pongistes qui s'imposent sur le fil.
- L'équipe 2 (en départementale 1) : **Souzy 2 : 7 - 11 : Rhône Garon**
Notre équipe opposée à une équipe supérieure sur le papier a réalisé un très bon début, en démarrant en tête, mais les derniers matchs ont basculé pour les visiteurs et conclut cette journée par une défaite honorable
- L'équipe 3 (en départementale 3) : **Souzy 3 : 2 – 16 : Croix Rousse**
Lourde défaite d'entrée pour nos pongistes face à un favori de la poule.
Nos pongistes n'ont pour autant pas démérité.



Les membres constituant nos 3 équipes sur cette journée

Le championnat jeune débutera, lui, plus tard. Notre club devrait maintenir un nombre important d'équipes (10 équipes lors de la saison passée).

Tournoi :

Samedi 20 septembre, avait lieu, le tournoi de nos voisins de Chambost-Longessaigne.

Sur ce tournoi, on note la place de finaliste pour Axel Verrière.

En tableau 700 Points : défaite en finale d'Axel Verrière

Axel (à gauche) confirme sa progression



Arts énergétiques chinois de santé

Cours proposés par Isabelle Fournion

La reprise des cours pour la pratique des Arts énergétiques Chinois de santé a commencé dans votre commune avec toujours :

- **Le MARDI SOIR à 19h30 à la salle des sports de Souzy le Cours de Tai Chi** style yang pour les personnes disposées à la pratique lente et en mouvements (n'hésitez pas à faire un essai, car une fois guidé, une personne peut être surprise de ses capacités)

🌸 Pourquoi le Tai Chi ?

Considéré comme une "gymnastique énergétique globale" cette pratique développe un aspect martial souvent oublié, qui permet d'avoir une précision dans le geste, une maîtrise de la respiration pour développer un mouvement dans un état méditatif. Il vise à harmoniser l'énergie corporelle et à améliorer la souplesse, tout en renforçant le système musculo-squelettique. Ce n'est pas rien d'exécuter un mouvement lent et cette attention à cet état, permet d'observer son axe, sa verticalité tout en construisant une expansion autour de cet axe. C'est la raison pour laquelle l'aspect martial doit être considéré pour permettre une ouverture de conscience de soi dans l'espace pendant le mouvement. UN COURS IDÉAL POUR SOUTENIR DES ATHLÈTES OU TOUTE PERSONNE SOUCIEUSE DE GARDER LA FLUIDITÉ DANS SON CORPS.

- **Le Jeudi matin 8h45 Qi Gong du Bâton de santé à la salle des sports de Souzy**

🌟 La pratique du Qi Gong du Bâton de santé se poursuit les JEUDI à 8h45 au Gymnase pour un public qui souhaite travailler l'énergie du corps, la souplesse, la vitalité et permettre une amplification respiratoire. Le bâton amène une coordination, il est dur et le corps pour le manipuler doit être souple. C'est un excellent travail pour la coordination, la concentration. Cette pratique millénaire accessible à tous, près de chez vous, nous vient de Chine et fait partie intégrante des méthodes de santé naturelle pour soutenir la vie, restaurer et harmoniser globalement le corps, les émotions et l'esprit. Une pratique simple et puissante qui vous accompagnera au quotidien pour renforcer votre bien-être ou soutenir vos progressions sportives si vous êtes athlètes.

Venez expérimenter les bienfaits avec nous !

Il faut parfois planter une petite graine en terre pour recevoir 10.000 fruits....

📅 Je vous rappelle l'ensemble des cours que je propose avec La Pause Ressource :

📍 Salle des sports de Souzy

- Le Mardi soir à 19h30 Tai Chi style yang niveau avancé peu importe le style

- Le Jeudi matin 8h45 Qi Gong du Bâton de santé

📍 Salle îlo café route de Lyon à St-Genis

- LUNDIS à 18h Qi Gong global,

- Mardi matin 8h30 à 9h Méditation du souffle et sur ZOOM

- 9h30 Qi gong global COMPLET

- Jeudi 10h30 Qi Gong Assis sur chaise à l'îlo et sur ZOOM

📍 Gymnase de St-Genis

- Vendredi 10h Qi Gong du bâton de santé spécial Débutant



Je m'appelle Isabelle Fournion, j'ai 51 ans, passionnée par les arts internes chinois, et je me forme en continu pour transmettre un enseignement vivant, fluide et adapté à chacun. J'enseigne avec générosité, bienveillance, et toujours une touche d'humour et de poésie, parce que le corps apprend mieux quand l'âme sourit. Enseignante et praticienne en énergétique chinoise diplômée depuis plus de 15 ans.

👉 Séance d'essai gratuite toute l'année

Informations et inscriptions : La pause ressource - 06 79 80 48 98 - www.isabellefournion.weebly.com

INSCRIPTIONS entrée possible en Janvier sur une nouvelle période de mouvements.

Des ateliers 1 x par mois le Mercredi sont organisés pour tous.

Cours de Relaxation/Sophrologie à Souzy

Les jours continuent à raccourcir, l'automne s'approche doucement ; l'automne c'est la saison où l'on se débarrasse de ce qui est devenu inutile et où l'on garde l'essentiel ! Et parmi les choses essentielles il y a cette nécessité de prendre des temps de pause et de détente dans nos emplois du temps souvent surchargés, des temps comme des rendez-vous avec soi-même et à la fois au sein d'un groupe convivial ; des temps où l'on prend soin de son corps, en respirant, en l'étirant en douceur, en se relaxant.

C'est ce que je vous propose lors des cours de Relaxation/Sophrologie dans lesquels je mêle différentes techniques ; ils sont dispensés dans le cadre chaleureux de « la ferme enchantée », à Pragrond ; il reste quelques places dans les cours :

- Du jeudi de 9h à 10h30 (pour ce cours il est nécessaire d'avoir déjà pratiqué la Relaxation, la Sophrologie, le Yoga,...)
- du mardi de 17h45 à 19h
- du mardi de 19h15 à 20h30

Les cours du mardi sont accessibles à tous.

Les cours ont repris le mardi 16 septembre. Il est possible de venir faire une séance de découverte sans engagement (merci de prévenir de votre venue auparavant) et de rejoindre les groupes même en cours de saison, pour les cours du mardi.

Plus d'infos sur le site <https://www.relaxationharmonie-sylviebouteille.com/> onglet « séances collectives » ou en m'appelant au 06.08.42.04.03.

Sylvie Bouteille
Relaxation et Harmonie
06.08.42.04.03



Tir sportif



La société de Tir des Monts du Lyonnais (STML) installée à ST LAURENT de Chamousset depuis 1988 a mis en place une école de tir pour les enfants de 8 à 14 ans.

Les séances se déroulent dans une salle fermée et sécurisée sous la

responsabilité d'un personnel qualifié. Nous souhaitons ouvrir l'activité de notre école de tir aux enfants des villages qui entourent Saint-Laurent-de-Chamousset. Dans le tir sportif, il ne faut pas voir uniquement l'arme ! L'arme n'est qu'accessoire

Pour tous renseignements sur le fonctionnement de l'école de tir :

Le responsable de l'EDT, Cyril DUTARTRE - cydu39@gmail.com - 06 50 75 41 47

Le président de la STML, Jean Pierre VINAI - jpvinai@free.fr - 06 08 35 96 93

Le Tir Sportif

C'est un sport d'adresse et de précision qui utilise comme accessoire une arme mais fait appel à une technique qui requiert un équilibre psychophysiologique, qui exige une culture du corps pour disposer de souplesse, de force musculaire, d'endurance et de contrôle de soi-même. Cet ensemble devant conduire à un total contrôle permanent simultané du corps et de l'esprit par la personne qui le pratique. Quel que soit le niveau pratiqué (loisir ou compétition) le tireur, s'il veut se surpasser, devra étape après étape gravir les différents composants de cette pratique en travaillant la position de son corps, la tenue de son arme, la respiration, la visée et le lâcher du coup. C'est aussi une recherche tout à fait personnelle qui explique en grande partie la discrétion des tireurs vis-à-vis d'autrui.

La diversité des disciplines, particulièrement riche, reflète le plus complètement possible la multiplicité des comportements humains. Tout un chacun peut y trouver son compte en fonction de sa personnalité et de ses aspirations. Si le mystère des armes provoque une attirance particulière, la maîtrise de soi-même, la précision, et le calme sont sans aucun doute les facteurs principaux de l'attrait qu'exerce le tir sportif auprès d'un grand nombre de personnes de par le monde.

On tire avant tout pour mieux se connaître et mieux se contrôler.

Bibliothèque

Venez découvrir la bibliothèque municipale !

La bibliothèque est ouverte :

- Le jeudi de 16h15 à 18h15
- Le samedi de 10h30 à 12h30

La bibliothèque propose un large choix de livres pour enfants et adultes.

Faisant partie du réseau Commonly, il est également possible de réserver des livres via la plateforme et de venir les récupérer à la bibliothèque.

Réseau Com'MonLy

Depuis janvier, le Réseau Com'MonLy a réalisé plus de 173 000 prêts et 24 500 réservations. Avec un peu plus de 115 000 documents réservables en ligne (livres, revues, CD, DVD, etc.), c'est environ 1 tonne de documents qui est transportée chaque semaine pour satisfaire les réservations des quelques 8 000 abonnés. Le fonctionnement du réseau repose sur 400 bénévoles, 13 salariées réparties sur 20 bibliothèques sur les 30 et 1 coordinatrice. Un fonds de 250 outils d'animation, enrichi chaque année, permet une très grande diversité d'offres en bibliothèque. Les équipes ont d'ailleurs perfectionné leurs compétences dans l'art du « kamishibai » et la « lecture à voix haute » au cours de l'année. En parallèle, un nettoyage profond du SIGB a été entamé pour améliorer la qualité du catalogue, et se poursuivra sur 2026 et 2027.

Les temps forts 2025 reposent sur l'accueil exceptionnel de la lauréate suédoise-samie Ann-Helén LAESTADIUS (roman *Stöld*) en janvier à Duerne et St Martin-en-Haut pour des rencontres conférences-dédicaces et remise du trophée. Le public était également au rendez-vous lors de la grande fête de clôture du Prix littéraire jeunesse des P'tits D'Monts du 24 mai à St Laurent-de-Chamousset. Cette 5^e édition a réuni environ 3 000 votants et 42 écoles partenaires ! Remerciements et témoignages des 3 auteurs lauréats disponibles sur le site internet du réseau (commonly.bibenligne.fr).

Remise du prix à Ann-Helén LAESTADIUS lauréate 2024. Duerne (31 janvier 2025) →

Lancée depuis juillet, la 5^e édition du Prix littéraire adulte des Grands D'Monts embarque les lecteurs sur les îles océaniques. 5 livres à découvrir dans les bibliothèques du réseau avec des actions partenaires (Festival cinéma océanien avec le *Paradiso* et des visites avec le musée de l'Océanie La Neylière à Pomeys). Grande fête de clôture et annonce du lauréat en février 2026 !



2026 annonce un projet d'envergure avec la résidence de l'autrice-illustratrice jeunesse Lucie Albou de renommée internationale. Ce grand projet culturel de territoire est né des différentes rencontres du Comité Consultatif Culture impulsé par la Communauté de communes des Monts du Lyonnais. Il a pour ambition la coopération d'acteurs culturels locaux d'horizons divers et la médiation auprès de publics multiples sur fond d'écologie.

Quelques données chiffrées du réseau Com'MonLy pour l'année 2024 :

- Réseau porté par 1 coordinatrice réseau, 13 salariés répartis dans 20 bibliothèques et 400 bénévoles,
- Territoire de 34 communes et 30 bibliothèques.
- 231 565 prêts, 29 999 réservations en ligne, 55 864 documents transportés
- 7326 abonnés, soit 20% du territoire
- Les collections concernent 155 955 documents (livres, cd, journaux, films) dont 25% issus de la médiathèque départementale

Association des handicapés des Monts du Lyonnais

2025 : 50 ans de solidarité et d'engagement

L'association des handicapés des Monts du Lyonnais célèbre son anniversaire.

Durant l'année cet événement a été marqué à deux reprises :

1) Lors de l'assemblée générale de l'association en présence de Madame Valérie Bérard, Présidente de l'Adapei 69, de M. Serrano, directeur des établissements La Goutte d'Or, de M. Pierre Varliette, maire de St Laurent de Chamousset, de Mme Karine Berger, maire de Ste Foy l'Argentière et des représentants des communes environnantes. M. Francis Chaverot, premier président de l'association, et Mme Odette Rivoire, présidente durant 27 ans, ont fait une rétrospective de l'association créée en 1975 avec pour objectif la création d'un CAT à Meys, qui a ouvert ses portes et accueilli ses premiers ouvriers le 1er mars 1982.

Après 20 ans d'attente, le projet de foyer d'hébergement, foyer de vie et accueil de jour à St Laurent de Chamousset, a ouvert ses portes début mars 2025.

Les résidents ont pris possession de leurs nouveaux locaux flambants neufs et tout confort.

Ce nouvel établissement muni de chambres individuelles et de studios peut accueillir 53 résidents.

2) Le 6 septembre 2025 profitant de la traditionnelle journée pétanque créée en 1996 et qui depuis se perpétue chaque année, les membres du CA se sont mobilisés pour donner à cette journée un caractère très festif afin de fêter dignement ce cinquantième anniversaire de l'AHML.

Dès 14h, 180 joueurs en triplette se sont retrouvés au Parc à Ste Foy pour disputer le concours de pétanque.

De 17h30 à 19h30, un spectacle de magie et de clownerie a animé la fin d'après-midi.

Pendant l'apéritif, les membres du CA ont distribué aux 230 participants au repas un petit porte-clés souvenir de cette belle journée. Le gâteau d'anniversaire et la soirée dansante ont clôturé cette belle journée.



photo souvenir des 50 ans de l'AHML

Activités, loisirs, rencontres :

Tout au long de l'année, la commission loisirs propose : après-midi jeux, week-end, sortie bowling, barbecue, repas dansant, voyage, journée d'amitié, sortie discothèque.

Les membres du CA remercient toutes les municipalités qui, par leurs subventions ou prêts de salle gracieux, soutiennent notre association.

Contact : J.Ressicaud: 04.74.16.00.00 ou Y.Coeur : 04.78.44.43.07.

Association « A votre écoute »

« A votre écoute » est une association apolitique, non confessionnelle, respectueuse des personnes qui viennent se confier à l'un ou l'autre de ses membres.

Une ligne téléphonique pour dialoguer avec une personne de l'association. Le tout entouré d'un secret absolu. Que tous ceux et toutes celles qui un jour ou l'autre, se sentiront « mal dans leur peau » le sachent, il existe une structure qui leur est entièrement dévouée et attentive à leurs problèmes. Nous ne sommes pas des professionnels, mais nous travaillons avec des professionnels compétents, habilités à une véritable thérapie.

Permanence téléphonique :

Un temps d'écoute au 04.74.72.21.32 - Les lundis et les 1er et 3ème samedis du mois de 18 à 23 heures

Des rencontres en face à face :

Parenthèse : Groupe de parole mensuel à l'ETAIS, (espace de vie sociale 04.87.61.70.06)

Mais aussi rendez-vous individuels, lundi, mardi, mercredi ou jeudi matin. Prenez- contact au 06.70.57.58.70

Des après-midis « détente » le vendredi : balade, jeux, échanges.

Renseignements 04.78.44.42.86

Des conférences : des temps de réflexion sur des thèmes variés en lien avec le bien vivre.

« A votre écoute » Monnie Serra: 06.70.57.58.70

Adresse : 18 impasse de la Mairie 69610 Ste Foy l'Argentière - serra.monnie@wanadoo.fr



Se déplacer dans les Monts du Lyonnais

Choisissez votre solution pour vous déplacer autrement dans les Monts du Lyonnais

La Communauté de Communes vous propose de nombreuses solutions pour vos déplacements au quotidien :

- **Les services de cars TCL :** ligne C202 Chazelles-sur-Lyon ⇔ Lyon-Gorge-de-Loup, ligne 203 Aveize ⇔ Lyon-Gorge-de-Loup, ligne 243 Saint-Symphorien-sur-Coise ⇔ Gare de l'Arbresle. Plus d'informations en mairie ou sur le site : tcl.fr
- **Le covoiturage, avec l'application Encovoit-rdv, opéré par Karos.** Cette application locale est parfaite pour covoiturer pour vos trajets domicile ⇔ travail. Un trajet à moindre coût pour les passagers et conducteurs grâce à la participation financière de la collectivité.
- **Service de covoiturage solidaire :** permet de créer du lien social et de mobilités entre voisins. Il est en expérimentation sur certaines communes du secteur comme Sainte Foy l'Argentière ou Saint Laurent de Chamousset. Pour vous renseigner : 06.85.78.40.09.
- **Le Transport social des Monts du Lyonnais** (voir article dans ce bulletin municipal).
- **Monts Vélo'C : service de location vélo longue durée.** Louez votre vélo électrique pendant une durée de 3 mois. Tarifs adaptés à chacun. Plus d'information 04.72.66.14.30.
- **Location de vélos électriques et de scooter** auprès du Réseau Entraide Solidarité à St Laurent de Chamousset, après avis d'un travailleur social. Plus d'infos au 06.42.29.26.76.
- **Des accompagnements sur mesure pour vos déplacements :** vous avez besoin d'un coup de pouce pour vous déplacer dans les Monts du Lyonnais ? la Communauté de Communes et Mobil'Aid vous accompagnent pour construire avec vous votre solution de mobilité. Pour plus d'informations, contacter le conseiller en mobilité inclusive et durable au 06.17.87.84.01.



Plus d'informations auprès du secrétariat de mairie.

Vous pouvez aussi vous rendre sur le site <https://www.cc-montsdulyonnais.fr/>